

Les dividendes contre les salariés

“ De toutes les conséquences de la crise, la plus importante sera — et de loin — celle des licenciements et du chômage. La vague de défaillances d'entreprises s'amplifie, un nombre grandissant de firmes s'engagent dans des plans de réduction d'effectifs. En un an, le chômage a déjà progressé de plus de 15 %. Et ce n'est que le début !

Sous prétexte des contraintes de marché et de concurrence, ce processus est réputé « objectivement » nécessaire. Les Pouvoirs publics l'accompagnent pleinement en se contentant de mesurées sur le chômage partiel. Ainsi, s'apprête-t-on à mettre dehors des dizaines de milliers de gens pour solder 25 ans d'irresponsabilité et de cupidité financière.

Chômage, perte de salaires, délitement social... Pourquoi les salariés devraient-ils être solidaires à ce point de rouages économiques qui leur ont déjà imposé un partage scandaleusement inégalitaire des richesses ? Les entreprises ne devraient-elles pas assurer seules et collectivement le coût d'un maintien intégral des salaires et d'une reconversion professionnelle massive ?

Pareille mutualisation serait un juste retour des choses après tant d'années marquées par l'obsession du dividende. Plus de protection pour les salariés et moins pour les actionnaires. Cela fait certainement partie de la solution. ”

Les Comités d'entreprise et la crise

Les entreprises vont multiplier les restructurations, les plans de licenciements et de départs volontaires. Comment s'en défendre ? Comment résister au rouleau compresseur ? > pages 2/5

Qui va payer ? Le bras de fer a commencé

Puisque le mot « régulation » est dans l'air, alors c'est bien de subordination de la finance qu'il faut parler. Mais ce n'est visiblement pas le penchant actuel des pouvoirs publics > pages 6/8

La rémunération des grands patrons

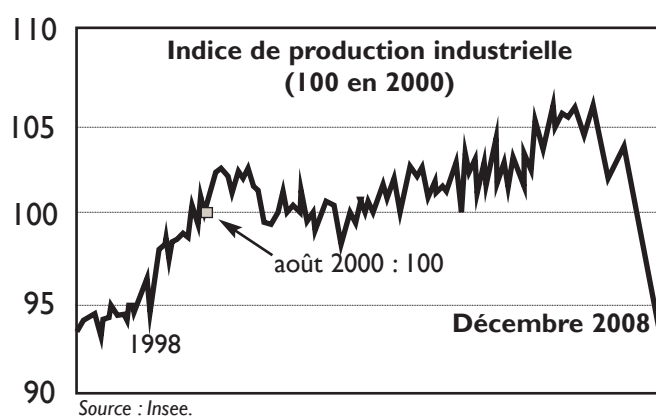
Les sommes sont extravagantes. Mais le mécanisme social qui les engendre s'avère d'abord indécent. Ce n'est en aucune manière un travail qui est rémunéré mais la surveillance d'un système qui a pour obsession les dividendes. > page 12

« Valeur travail » ?
Voyons voir le test
des dividendes
et des salaires
> pages 9/11

Chronique de la récession

France

- **+ 15 %** de chômage en un an.
- **+ 10 %** : le nombre de défaillances d'entreprises.
- **300 milliards d'euros minimum** : l'impact de la crise sur la dette publique à horizon 2012, selon la Cour des comptes.
- **- 1,8 %** : le recul « optimiste » du PIB en 2009.
- **- 7 %** : le recul de l'indice de production industrielle par rapport à l'année 2000.



Europe/Union européenne

- **Allemagne.** Le gouvernement s'attend à une contraction de l'économie de 2,25 % en 2009. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'économie allemande ne s'est jamais contractée de plus de 1 % sur douze mois. **Zone euro.** La production industrielle y a reculé de 12 % en 2008. D'après la
- Commission européenne, tant dans la zone euro que dans l'Union européenne, le PIB diminuera de près de 2 % en 2009 avant... peut-être de reprendre environ 0,5 % en 2010.
- Le déficit global des Etats membres de l'Union européenne devrait plus que doubler cette année, passant de 2 % du PIB en 2008 à 4,5 % en 2009 (et de 1,75 % à 4 % dans la zone euro). Et les perspectives budgétaires sont encore plus sombres pour 2010.
- La Commission européenne prévoit *a minima* une hausse du taux de chômage de près de 3 points dans la zone euro d'ici la fin 2010. Il

devrait passer selon ses pronostics de 7,5 % en 2008 à 10,2 % en 2010, passant au-dessus des 10 % pour la première fois depuis 1998. En 2010, il devrait atteindre 8,1 % en Allemagne, 8,7 % en Italie, 10,6 % en France et... 18,7 % en Espagne.

Monde

- **Etats-Unis.** Les ventes de détail ont baissé de 9 % entre janvier 2008 et janvier 2009. Au 4^e trimestre 2008, le PIB a plongé de 6,2 %, du jamais vu depuis 26 ans. Sur cette période l'investissement a reculé de 20 %. La consommation des ménages qui représente environ les trois-quarts de l'activité a pour sa part reculé de 4,3 %. Les exportations américaines ont reculé de 23,6 % et les importations de 16 %.
- **Japon.** Le PIB a chuté de 12,7 % au 4^e trimestre 2008 en rythme annuel. Il faut remonter au 1^{er} trimestre de l'année 1974 pour voir une telle contraction de l'économie nippone.
- **Chine.** Les importations ont reculé de 43 % en janvier en rythme annuel, les exportations de 17,5 %.

Visitez le site
www.apex.fr

face à la crise et aux licenciements

La crise est d'une considérable ampleur. La quasi-totalité des secteurs va être affectée. L'activité se contracte partout, multipliant les risques économiques dans les entreprises. C'est un séisme à mettre à l'actif de la concurrence effrénée, de la cupidité et des dérèglements réguliers du système économique.

Mais cette crise est bien là !

Les entreprises vont multiplier les restructurations, les plans de licenciements et de départs volontaires. Comment s'en défendre ? Comment résister au rouleau compresseur ? Comment ne pas tomber dans certains pièges ? Si chaque restructuration aura évidemment ses spécificités auxquelles les élus devront savoir répondre, certains aspects se retrouveront fréquemment.

1 — Ne pas tomber dans le piège de « la crise frappe tout le monde de la même manière ».

Les directions d'entreprise vont plaider le catastrophisme. La crise va être dépeinte comme un tsunami imposant à tous les mêmes refuges et la même prudence. On entend déjà dire que c'est une terrible tempête dans laquelle, pour survivre, il faudra bien « réduire la voilure ».

A la vérité, si c'est une tempête... c'est aussi une régata ! En d'autres termes, dans la crise les entreprises restent plus que jamais dans une relation de concurrence exacerbée. Et beaucoup d'entre elles — parmi les plus grandes — vont chercher à profiter de cette crise pour sortir en tête de cette régata par forte tempête. La crise n'arrête pas les lois de la concurrence, au contraire.

Aussi faut-il prendre grand soin à débusquer ce qui va relever de restructurations offensives : réduire les charges, obtenir des gains de productivité et licencier afin de mener des politiques de prix agressives permettant de prendre des parts de marchés aux concurrents. Cela consistera à doubler la mise sociale pour, en quelque sorte, « capitaliser » la crise à son profit

après avoir souvent confectionné des plans sociaux *a minima* pour cause de grand malheur économique.

Cet aspect-là d'une restructuration doit être analysée et combattue de manière spécifique.

2 — Interpeller l'entreprise sur l'appétit maintenu des actionnaires.

La récession s'est annoncée dès juin 2008 avant même le dérèglement mondial du système financier. Les sociétés cotées n'en ont pas moins poursuivi leurs politiques de rachats d'actions... En 2009, la crise est avérée et s'annonce comme très longue. La majorité des entreprises annoncent une année catastrophique avec des chiffres d'affaires en baisse de 8 % ou 10 %, voire plus. Personne n'envisage de retour à la situation antérieure avant 2011 ou 2012.

Dans cette situation, la plus grande prudence devrait être de mise en matière de réserves financières. Si beaucoup de groupes cotés annoncent des politiques privilégiant la sauvegarde, voire le renforcement, des ressources financières (le *cash flow*), la question qui en découle est « pour faire quoi ? ». Pour défendre le niveau de dividende par action ou pour investir et maintenir une politique sociale digne ce nom ?

Le dividende distribué en 2009 le sera sur la base des résultats 2008. Prétendre que ces derniers sont restés d'un bon niveau afin de poursuivre les politiques antérieures de ponction financière est d'autant plus scandaleux que tout le monde sait maintenant de quoi seront faites les deux prochaines années. Procéder à des diminutions massives d'effectifs tout en gardant le cap du dividende, c'est exactement poursuivre les mêmes politiques du passé : tout pour la sphère financière et le moins possible pour les salariés. C'est la même folie destructrice qui risque ainsi de se poursuivre.

Mettre cela en exergue dans les entreprises concernées, c'est aussi faire barrage aux licenciements qui auraient cela comme principale motivation.

3 — Avoir la plus grande vigilance sur le niveau d'activité.

Les entreprises présentent leurs perspectives. Elles actualisent leurs budgets au regard de la conjoncture et des carnets de commandes. Elles annoncent un certain nombre de décisions financières, économiques et sociales. Les instances représentatives doivent avoir un point de vue indépendant sur ces projections. Pour cela, que peuvent-elles exiger comme informations ?

- Demander à chaque réunion de CE si l'entreprise est en ligne ou pas avec la prévision initiale d'activité, notamment celle qui a pu être inscrite dans le budget. Si ce n'est pas le cas, en réclamer les raisons et en demander l'évaluation. De la même manière, dans les entreprises disposant d'un carnet de commande, demander à en suivre l'évolution mensuelle au regard de son équivalent en 2007 et 2008.
- Dans les entreprises pluriactivités ou disposant de plusieurs établissements, exiger le suivi des carnets de commande et de leur charge à venir.
- S'intéresser à la situation des plus gros fournisseurs et surtout des plus gros clients. La faillite d'un fournisseur important et *a fortiori* celle d'un client pouvant avoir des conséquences quasi immédiates sur l'activité de l'entreprise. Cela est très important dans le cas de PME ou de sites spécialisés.
- Demander dès ce début d'année une clarification sur le mode de financement du plan d'investissement. Quel pouvoir de négociation l'entreprise a-t-elle vis-à-vis des banques ?
- **Vérifier que l'entreprise ne met pas tranquillement les gens dehors par le biais de diverses pressions et ne fait pas un plan social non déclaré.** Demander régulièrement les effectifs CDI ainsi que les volumes de contrats précaires (intérim, CDD et salariés mis à disposition). A noter que cette information est déjà obligatoire chaque trimestre dans les entreprises de plus de 300 salariés.

- Et ainsi regarder l'évolution des effectifs, clarifier le remplacement ou pas, et sous quel type de contrat, des personnes ayant quitté l'entreprise.

4 — Savoir lire entre les lignes du motif économique pour licenciement collectif.

- Un motif économique peut toujours en cacher d'autres. Les entreprises avancent une ou plusieurs raisons économiques pour des suppressions d'emplois. La défense de ces derniers passe alors par un certain type de contre-arguments. Mais est-ce que tous les emplois supprimés relèvent vraiment des seuls motifs économiques invoqués ?
- L'exemple le plus courant concerne les effets en cascade d'une cession d'activité. L'entreprise argumente sur les raisons économiques de cette décision et déclare autant de suppressions de postes que de salariés dans cette activité. Sauf qu'elle va y ajouter par exemple des postes de commerciaux, des postes de logistique, des postes à la comptabilité clients, etc. sous le prétexte d'une baisse proportionnelle liée à l'arrêt de la dite activité. Or cet effet en cascade n'est jamais vraiment clarifié et démontré. L'entreprise fait des gains de productivité et profite de la « charrette ». C'est un effet d'opportunité, mais le motif économique n'y est pas. La sauvegarde de ces postes passe donc par la mise à nue du tour de passe-passe.

5 — Avoir les bons réflexes.

- Dans les entreprises utilisant un volant important d'intérimaires, il faut suivre rigoureusement l'évolution de leur effectif mensuel. Un emploi d'intérim supprimé, c'est un emploi en moins... Mais, par ailleurs, l'entreprise commence toujours par réduire ce recours extérieur avant celui des CDI. La rapidité et l'ampleur de la réduction de l'intérim sera donc le clignotant d'une baisse substantielle de l'activité. S'enquérir de cette évolution peut être un moyen d'anticiper sur

l'étape suivante. Même chose pour les CDD quand ceux-ci sont en nombre et ne sont pas de simples remplacements ponctuels.

Autre piste : mesurer les éventuelles difficultés de trésorerie de l'entreprise. Pour ce faire, demander une fois par trimestre l'état des dettes avec les organismes sociaux, car il s'agit toujours d'un bon indicateur des tensions financières. A noter que cette information trimestrielle est de toute manière obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés. Ce qui n'empêche pas les CE des plus petites entreprises d'obtenir cette information au regard de la gravité du moment.

6 — Se faire aider le plus tôt possible par un expert.

L'expert compétent est normalement à même de regarder tout cela et de questionner la direction de l'entreprise sur l'avenir de celle-ci. Il doit donner aux CE, une analyse détaillée permettant à celui-ci d'anticiper et de construire sa contre-communication en direction des salariés.

La **mission d'analyse des comptes** — dont le rendu peut se faire en mai ou juin pour des entreprises clôturant leurs comptes au 31 décembre — est un bon moyen d'aborder toutes ces questions.

Il peut aussi être utile de mandater l'expert du CE sur un **droit d'alerte** (fondé sur quelques questions clefs) afin d'obtenir quelques clarifications dans l'urgence. Encore faut-il être prudent : le CE n'a le droit de se faire assister par un expert sur un droit d'alerte qu'une fois par an. Ce recours peut être plus utile en septembre ou octobre sur la base des résultats du 1^{er} semestre.

Surtout, ne pas laisser le temps s'écouler, ne pas vivre de la rumeur interne. Ne pas oublier de nommer un expert dès la première réunion d'information-consultation sur un **licenciement collectif**. L'expert est là pour épauler le CE et pour décrypter l'ensemble des informations fournies par la direction. Il peut donc aider le CE dans l'application de ses droits. ●

Les classes moyennes !

PARMI LES INNOVATIONS CONCEPTUELLES, la notion de « *classes moyennes* » ! Dans les temps anciens... (c'est-à-dire il y a à peine quelques années) le terme de classes moyennes, bien que déjà très vague, renvoyait selon les cas aux cadres, parfois à une partie des professions libérales. Pour ce qui était du salariat, les « *classes moyennes* » se comprenaient comme n'appartenant pas aux catégories d'ouvriers et d'employés.

Or voici qu'au détour de mesures gouvernementales en direction des ménages modestes, la communication officielle utilise à propos de ces derniers le terme de « *classes moyennes* ». Mais comme il est bien difficile de dire où est la « *moyenne* » en question, il est fait recours à des nuances : il y a les « *classes moyennes défavorisées* », les « *classes moyennes inférieures* », etc. Que reste-t-il en dehors de toutes ces classes moyennes-là ? Les très riches et les très très pauvres. Dit autrement, ceux dont une grande partie du revenu ne provient pas du salaire et ceux qui sont hors travail ou dans la grande précarité.

Si l'on s'en tient aux salaires, le terme pourrait s'appliquer aux couches sociales tournant autour de la « *moyenne* ». Or le salaire médian en France est légèrement supérieur à 1 500 € bruts par mois pour un Smic mensuel à 1 321 €. Selon l'Insee, les professions dont le salaire se situe autour de cette médiane sont : les conducteurs d'engins du BTP, les ouvriers qualifiés du BTP mécanique, ceux des industries graphiques et de la mécanique. Où commencent les « *classes moyennes* » ? A 1,2 fois le Smic ? 1,3 ? 1,4 ? Cette manière de voir serait strictement arithmétique ; loin de toute sociologie sérieuse.

Faire descendre le plus bas possible dans l'échelle des salaires la notion de classe moyenne constitue une embrouille évidente. C'est un moyen de dissoudre la grande majorité du salariat (notion très précise) dans une notion indéterminée et légèrement valorisante. Le message subliminal étant que même dans la crise, le salarial reste privilégié. Il y a toujours plus pauvre que vous ! ●

Qui va payer la crise ?

Le bras de fer a commencé

Le *Journal des Finances* du 17 janvier titrait « Ne touchez pas aux dividendes » ! Une semaine plus tôt, le même hebdomadaire boursier donnait la parole à quelques patrons de très grands groupes français pour y débattre de la crise et de la nécessité ou pas de « refonder le capitalisme », profession de foi du Président de la République. On trouve dans cette table ronde quelques beaux exemples de l'insolence libérale qui, par là-même, indiquent clairement les limites que le pouvoir politique est appelé à ne pas franchir, malgré ses nombreux effets de tribune.

Pas touche à mes intérêts !

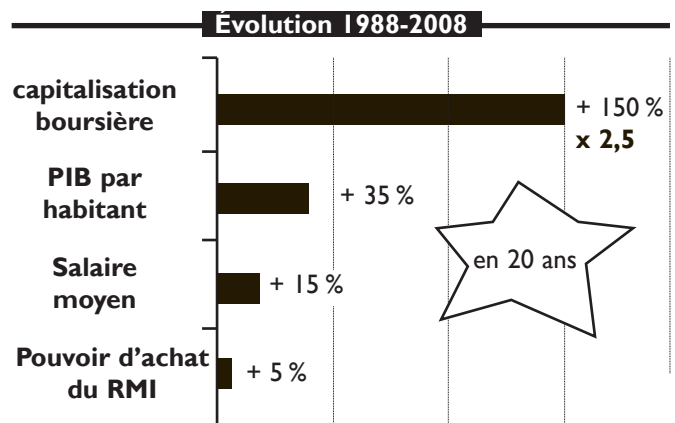
Oubliant sans doute que les banques, massivement secourues, sont aussi des « entreprises », Michel Cicurel, président de la Cie financière E. de Rothschild, proclame benoîtement qu'il faudrait tout de même que « l'on accepte que des entreprises disparaissent parce qu'elles ne sont pas rentables ». Autrement dit, maintenant que l'on a sauvé la finance, que la compétition fasse le ménage au sein de l'économie réelle, que les fusions-absorptions se poursuivent et que la collectivité continue d'en payer les frais ! Invité ensuite à donner son avis sur l'évocation en haut lieu d'une « refondation du capitalisme », le même Michel Cicurel répond sans gêne : « Quand j'entends parler de la refondation du capitalisme, je sors mon revolver. Surtout lorsqu'on parle davantage de régulation. » Thierry Morin, P.-DG de Valeo, lui, ne croit pas « au mythe de la régulation ». « Surtout, ne ralentissons pas le rythme des réformes. Ne marquons pas une pause », estime Didier Lamouche, P.-DG de Bull. Enfin, Patricia Barbizet, DG d'Artemis (PPR) pense que « c'est moins une question de refondation que d'adaptation ». La messe est donc dite de ce côté-là. Sans surprise évidemment.

Cette satanée « société du risque »

Reste à savoir ce qui peut se passer dans l'ensemble de la société, alors que les salariés

commencent à payer les effets d'une crise dont personne n'ignore qu'elle a pour origine la cupidité et la course éperdue au profit. Des salariés appelés aujourd'hui à passer à la caisse sous forme de blocage des salaires, de plans de licenciements, d'austérité pour les services publics, avant de devoir éponger dans quelques mois la hausse fiscale due à la forte croissance de l'endettement public.

Il faut une incroyable arrogance de la part des sphères dirigeantes de notre économie pour faire comme si de rien n'était. Comme s'il était normal que ceux qui sont étrangers à tous ces mécanismes financiers spéculatifs en payent maintenant les effets dévastateurs.



Source : Euronext, données et calculs J. Gadrey (univ. Lille-I).

Cette crise est l'aboutissement d'une histoire maintenant longue d'un quart de siècle, durant laquelle, un peu partout dans le monde, les salariés et tous ceux dont le revenu provient du travail se sont vus privés d'une part grandissante de la richesse créée. Une époque durant laquelle les privilèges de la finance ont été traités comme des « ça va de soi ». Où tout ce que le travail avait gagné auparavant est devenu contestable et tout ce que la finance obtenait est décrété irréversible.

Une période pendant laquelle les principes de mutualisation sociale, de solidarité, de services publics ont été dénoncés au nom de « l'obésité » de l'Etat, dans le seul but d'agrandir le terrain de jeu du secteur privé et du profit. Cette satanée

« société du risque », celle des retraites adossées aux cours de Bourse, des assurances privées pour être soigné en clinique privée, des cours du soir privés pour remédier aux manquements d'une éducation publique affaiblie, etc.

Voilà que les mêmes gens et les mêmes intérêts, qui ont transformé le monde de la sorte pendant plus de deux décennies, continuent de dire : « payez ! », « payez à nouveau ! », « payez encore ! ».

Prise d'otages

Le risque global que fait courir l'industrie financière à toute l'économie nourrit ce paradoxe : quand elle s'effondre, la finance n'est jamais seule, elle peut tout emporter avec elle. La spéculation, l'économie de rente, l'ingénierie du profit ont toutes les libertés pour agir et conserver pour elles seules les bénéfices de leurs agissements... jusqu'au jour où elles mutualisent les dégâts qu'elles ont provoqués.

Par son importance et par les risques qu'elle fait courir à tous, la finance a les moyens de contraindre les pouvoirs publics à lui venir en aide, sous la menace de conséquences insupportables s'ils ne le faisaient pas. Cette asymétrie du risque se termine en prise d'otages : les Etats et la collectivité deviennent les assureurs forcés du cercle de jeu planétaire de la finance spéculative.

Or tout cela devrait être une raison suffisante pour imposer à la finance les plus sévères contraintes, au lieu de lui accorder toutes les audaces. En France, l'idée de s'attaquer à cette liberté reste pour le moment au niveau des mots et des effets d'estrade. On préfère tirer l'oreille des banquiers pour qu'ils acceptent — peut-être, qui sait ? — de desserrer les cordons du crédit, plutôt que d'entrer dans leur capital et dans leurs conseils d'administration. C'est la parodie d'une régulation. C'est l'efficacité de la danse de la pluie sur la météo du Sahara.

Bien sûr, il va être question de renégocier les règles prudentielles des banques. Les ratios réglementaires vont être revus, corrigés, amendés.

On parlera de transparence et de responsabilité. Dans cinq ou six ans, d'importantes commissions internationales mettront en place quelques nouvelles règles, le temps pour l'industrie financière d'élaborer quelques nouveaux mécanismes de contournement. Exactement comme cela s'est passé au cours des quinze dernières années.

L'Europe est à bonne échelle pour agir

La cupidité empêche de regarder le risque avec lucidité quand les niveaux de profit invraisemblables rendent les marchés financiers euphoriques. Ces risques que la finance est incapable d'évaluer et de maîtriser, il faut donc l'empêcher de les prendre. Il faut la ramener à un statut de subordination : subordination à l'économie réelle et aux besoins des choix collectifs de la société.

L'Europe est assez pesante dans l'économie mondiale pour en avoir les moyens. Et la crise actuelle est suffisamment exceptionnelle pour que tout ce qui était inscrit dans les dogmes de la doctrine dominante puisse être questionnable et contesté. Les idées ne peuvent pas manquer, comme :

- Le retour de la Banque centrale européenne « indépendante » sous un vrai contrôle des puissances publiques.
- La déprivatisation du système bancaire.
- La fin pure et simple des paradis fiscaux que l'Europe a laissés prospérer sous forme de quelques principautés princières ou territoires parasites.
- L'arrêt d'un dumping fiscal et l'homogénéisation des taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises.
- Des mesures drastiques de contrôle et de limite de l'effet de levier consistant à acquérir des actifs avec peu de fonds propres et beaucoup de dettes.

L'économie européenne, par son volume et sa place dans les échanges mondiaux, serait à même

de tenir ce langage et de mener ce genre de politique. Car il n'est plus acceptable, avec la démonstration actuelle, que la finance soit cette enclave aux rentabilités inconnues du reste de l'économie et porteuse d'inégalités sociales grandissantes.

Puisque le mot « régulation » est dans l'air, alors c'est bien de subordination de la finance qu'il faut parler. Mais ce n'est visiblement pas le penchant actuel des pouvoirs publics ! A la question portant sur un éventuel grand pôle bancaire public, la ministre de l'Economie répond que « l'heure n'est pas au mécano industrialo-financier pour construire des conglomérats. C'est au contraire le moment pour que chacun fasse son métier le mieux qu'il peut » (Agefi Hebdo, 22 janvier 2009). Pas de mécano, pas de conglomérat... alors que le Crédit Agricole et la Société Générale annoncent le rapprochement de leurs filiales de gestion d'actifs ?! Alors que tout le monde sait que la crise accélérera les opérations de concentration bancaire ! Visiblement la finance privée — elle — reste libre de jouer au mécano pour renforcer sa puissance de marché.

La finance respire, les services publics étouffent

Selon les dernières estimations, le déficit public français passerait de 3,2 % du PIB en 2008 à 4,4 % (prévisions gouvernementales françaises) ou 5,4 % en 2009 (données Commission européenne) et la dette publique augmenterait en proportion, passant au-delà des 70 % du PIB. Deux raisons à cela : le recul de l'activité économique, qui provoque une baisse des rentrées fiscales, et l'intervention financière de l'Etat sous forme d'aide à l'activité et aux entreprises.

L'argument est déjà largement utilisé pour poursuivre les politiques d'économies drastiques dans les services publics. La santé et l'éducation nationale en sont les premières victimes. Mais c'est un calcul de gribouille qui ne fait que poursuivre les raisonnements libéraux d'un passé récent. Durant ces années, lorsque le salarié revendiquait on répondait au consommateur, lorsque l'utilisateur protestait on répondait au client.

On esquivaient la question des salaires pour ne parler que de pouvoir d'achat, on contournait celle des grands besoins sociaux pour ne plus parler que d'offre et de marché.

La crise ne peut cependant que renforcer l'exigence de grands services publics, ne serait-ce que pour casser la spirale de paupérisation pour de nombreux foyers, pour limiter l'aggravation des inégalités sociales et pour soutenir l'activité économique. Hélas, l'affaire des hôpitaux publics semble indiquer que tel n'est pas le raisonnement officiel qui, bien entendu, argue de l'état des finances publiques.

Il est tout à fait remarquable que le pragmatisme dont se targuent les pouvoirs publics en matière d'interventionnisme économique consiste à parler de « refondation » tout en poursuivant allègrement la même politique sociale libérale. **La grève du 29 janvier** est sans aucun doute le premier avertissement contre ces politiques. ●

Cet article a été diffusé le 28 janvier 2009 sur le site www.apex.fr

A P E X

Avec 85 collaborateurs, APEX assure une assistance complète dans tous les domaines : analyse de la situation des groupes et des sociétés ; intervention en cas de réorganisation, restructuration, fusion, nouvelles technologies ; gestion et comptabilité des CE ; formation économique et sociale des élus.

Siège d'APEX

17, boulevard Poissonnière 75002 Paris
Tél. : 01 53 72 00 00

APEX Lille 36, rue Inkerman 59000 Lille
Tél. : 03 20 15 86 19

APEX Grand Ouest
5, rue Le-Nôtre 44000 Nantes
Tél. : 02 51 82 82 38

APEX Grenoble
8A, rue Ampère 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 20 33 10

APEX Lyon
15, boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon
Tél. : 04 72 68 17 21

Le test des dividendes

Les dividendes remontés aux actionnaires le sont sur les résultats de l'année précédente. Les dividendes qui seront distribués en 2009 le seront donc sur la base des résultats de 2008.

Quelques groupes ont renoncé exceptionnellement à cette ponction en raison de la crise ou bien des aides publiques directes ou indirectes qu'ils reçoivent (Renault, Faurecia, Valeo, Atos Origin, Rexel). D'autres les feront baisser substantiellement par rapport à leur niveau de 2008 : BNP-Paribas (- 70 %), Axa (- 66 %). Mais d'autres les augmentent sans trop se gêner : Société Générale, + 33 % ; ArcelorMittal : + 21 % ; Total : + 10 % ; Nestlé : + 14,8 % ; CNP Assurances maintient le même dividende que l'an dernier et distribue 58 % de son résultat alors que celui-ci a baissé de 40 % en raison de la crise financière.

Comme le dit sans gêne *Le Journal des Finances*, « la politique de distribution du dividende est cruciale, elle témoigne de la solidité des entreprises et de leur confiance dans l'avenir ». C'est de toute évidence la « confiance » de la Société Générale qui pousse celle-ci à se faire aider d'un côté par le contribuable (même si c'est sous forme de prêt public) et d'augmenter de l'autre le dividende à ses actionnaires. C'est probablement la « solidité » qui conduit ArcelorMittal à fermer des sites, à licencier et à faire progresser aussi fortement la rémunération de ses actionnaires.

En 2008, le total des dividendes distribués par les groupes du CAC 40 était de 43 M€ (hors rachats d'actions), soit environ 43 % des ressources financières disponibles après investissements. Les analystes du marché ne savent pas trop si la cuvée 2009 sera très inférieure ou légèrement inférieure à cela. Mais la plupart suppose que le taux sera plus élevé, autour de 45 %. En d'autres termes, on distribuera peut-être moins, mais comparativement aux disponibilités le niveau de prélèvement sera plus important.

On attend toujours une réaction du côté des anciens défenseurs de la « valeur travail ». Cette générosité est doublement choquante.

- Elle confirme que le partage de la richesse créée n'est pas modifié malgré les leçons à tirer de la crise financière.
- Elle n'est guère prudente économiquement alors que les années 2009 et 2010 vont être très périlleuses pour les entreprises. >>>

L'exemple du groupe PPR

D EPUIS DES ANNÉES le dividende par action du groupe PPR ne cesse pas de croître. Il était de 2,40 € en 2003, il atteignait 3,45 € en 2007. En 2008, PPR s'est ponctionné d'environ 625 M€ d'abord sous forme de dividendes mais aussi sous forme de rachats d'actions. Alors que la crise s'amorçait en 2008, le groupe n'a pas hésité à augmenter le dividende par action de 15 %, ce qui a représenté au total une ponction de près de 40 % de son *cash flow*.

En 2009, alors que la crise aura sans doute des effets dévastateurs sur ses enseignes de distribution, le seul « coup de chapeau » de PPR à cette situation est de réduire le dividende par action de 4,3 %. Geste symbolique... car en réalité du fait de la contraction de ses résultats 2008, ce seront 63 % du *cash flow* qui vont être tout de même ponctionnés au profit des actionnaires dont Artemis, le holding de Pinault qui détient 41 % de PPR. A titre comparatif, et avec des résultats meilleurs, ce n'était « que » 39,5 % du *cash flow* qui avaient été remontés en 2008 sur les résultats 2007.

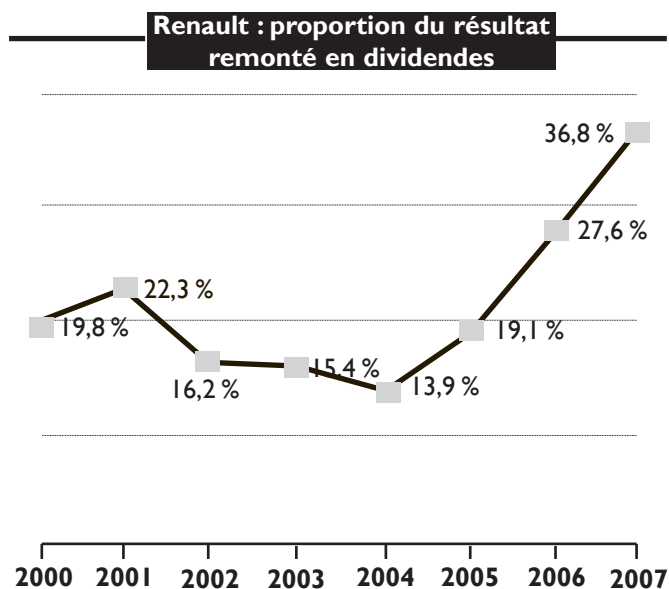
Cette générosité maintenue pour les actionnaires et la finance indique clairement ce que devrait être les obligations — en contrepartie — du groupe PPR envers les salariés pour lesquels il va tenter des « départs volontaires » massifs (Conforama, Fnac) et avec les salariés qu'ils licencient (La Redoute).

Tout en réduisant l'investissement dans les enseignes de distribution du groupe, la moindre des choses serait tout de même de mener une politique financière en nette rupture avec le passé et de privilégier la prudence plutôt que d'alimenter une fois encore l'actionnaire principal et en partie aussi la sphère financière. Ce n'est visiblement pas le choix qui est fait. ●

>>> Défendre la valeur de l'action en Bourse ?

Faut-il servir pareille rémunération actionnariale pour éviter l'effondrement des cours de bourse ? Sans doute est-ce l'argument, surtout quand ces titres, donc leur valeur, constituent une garantie sur une dette. Mais c'est oublier que la pression actionnariale a été croissante d'année en année. Aujourd'hui, les entreprises rentrent dans la crise avec un niveau de distribution sans rapport avec ce qu'il était y a dix ans. La baisse plus ou moins importante des dividendes en 2009 ne changera pas ce problème. La question porte plutôt sur la proportion des ressources financières disponibles qui est évacuée vers l'économie rentière.

Exemple : en 2000, Renault remontait en dividendes 19,8 % de son résultat, il en a remonté 36,8 % en 2007, le dividende par action ayant triplé sur cette période. La plupart des grandes sociétés cotées avaient pris l'habitude de communiquer sur la croissance annuelle de leur taux de distribution, à commencer par France Télécom ou EDF.



La blague des 3 fois 1/3

Tout cela est maintenant présenté comme une sorte « d'acquis social » des actionnaires ! Et les baisses de dividendes sont mesurées à l'aune des taux de distribution des deux dernières années.

Les dividendes représentent à peu près 4,7 fois la

somme versée au nom de la participation et de l'intéressement accordés aux salariés (donc hors actionnariat salarié). C'est dire combien ce système est quasi hémiplegique dans ses mécanismes de « partage ».

Quand le pouvoir émet l'idée d'un partage en trois des bénéfices (1/3 pour les salariés, 1/3 pour les actionnaires et le dernier tiers réservé à l'investissement), la présidente du Medef réagit sans attendre (voir encadré ci-dessous). ●

Le salaire : une récompense ?

SEUL L'ACTIONNAIRE PEUT décider du montant des dividendes » car cela relève de son « droit de propriété ». Pour la présidente du Medef, les entreprises françaises « n'ont pas à rougir de la part de valeur ajoutée consacrée à la rémunération du travail ». Ainsi, en 2007, « 72 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires », « 672 milliards à la masse salariale » et « 147 milliards ont servi à l'autofinancement » des entreprises, a-t-elle détaillé. A bien suivre Madame Parisot, les salariés auraient donc « gagné » bien plus que les actionnaires. ●

Une affaire : la dette publique

LES ETATS SONT APPELÉS à lever de la dette en raison de l'aide apportée aux banques et à l'injection d'argent dans l'économie sous diverses formes.

Selon les dernières estimations, ce seraient près de 800 milliards d'euros de dettes que les Etats lèveraient en 2009, soit trois fois plus qu'en 2008. Les capitaux qui se détournent un temps des produits financiers volatiles et risqués trouvent dans la dette des Etats un placement plus sûr.

Début janvier, par exemple, la France a émis pour 6,3 milliards d'obligations, l'Espagne 5 milliards, les Etats-Unis 30 milliards de dollars et l'Allemagne a tenté de placer 6 milliards d'euros sans y arriver complètement. La raison ? Elle tient au fait que les marchés financiers commencent à se méfier de la capacité des Etats à honorer demain leurs dettes. Des pays se voient ainsi affublés de très mauvaises notations sur leur solvabilité : l'Islande d'abord, qui est de fait en faillite, mais aussi la Grèce, l'Irlande, l'Italie,...

La croissance de l'offre fait aussi que ce marché des emprunts d'Etat arrive quelque peu à saturation. Du coup, les obligations peuvent avoir quelque mal à trouver acquéreurs et les taux ont tendance à grimper, alourdissant d'autant le coût de la dette pour les Etats.

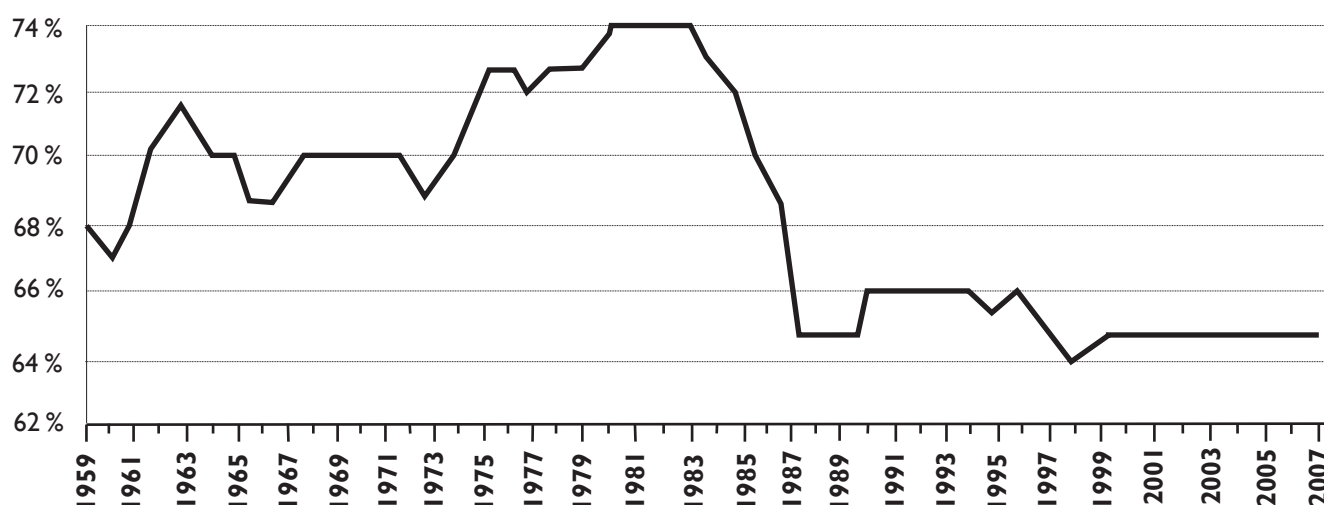
Après avoir joué les apprentis sorciers sur des produits financiers hautement spéculatifs, quelques-uns vont peut-être se refaire une santé en récoltant sagement les intérêts des emprunts publics. ●

Salaires et dividendes

La part salariale est à peu près constante en France depuis 20 ou 10 ans selon les sources, et elle ne baisse pas sur la période récente. Mais elle a spectaculairement chuté entre 1982 et 1989. Ce recul brutal donne un profil particulier au cas français, mais la tendance à long terme est conforme à celle que l'on peut observer sur

l'ensemble des pays européens. Il n'y a donc pas d'exception française, à condition de raisonner sur une période suffisamment longue pour prendre en compte le fait que tous les pays ne sont pas engagés dans la voie de la compression salariale au même moment et à la même vitesse.

France : ratio salaires/valeur ajoutée



Du côté des salariés, les inégalités se creusent en haut de l'échelle, tirées par une fraction très réduite des plus hauts salaires. Ce phénomène est encore plus marqué aux Etats-Unis où il suffit de retirer 1 % de la masse salariale allant aux plus hauts salaires pour que la part salariale ainsi corrigée baisse à un rythme comparable à celui qu'on observe en Europe. Du côté des entreprises, la forte progression des profits des grosses entreprises s'explique en partie par leurs activités internationales mais indique aussi la pression qu'elles exercent en France sur les PME sous-traitantes.

L'histoire de la part salariale en France se déroule ainsi : relative stabilité jusqu'à la récession de 1974-75, montée rapide jusqu'en 1982, recul brutal entre 1982 et 1989, puis relative stabilisation à un niveau inférieur à celui des années 1960. Elle ne baisse plus, mais elle s'est stabilisée à un niveau historiquement très bas. Pourquoi ? Était-ce la contrepartie d'une vigoureuse politique d'investissement des entreprises ? On constate d'abord que leur taux

d'investissement n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'au début des années 1980. L'argument selon lequel une part salariale trop élevée réduirait la capacité d'investissement des entreprises est donc éliminé. Mais si le taux d'investissement n'augmente pas, quelle est la contrepartie du recul de la part salariale ? La réponse se trouve du côté des dividendes, qui commencent à augmenter à partir du début des années 1980. Cette progression va s'accélérer au milieu des années 1990 quand les charges d'intérêt vont baisser grâce au recul des taux d'intérêts réels et au désendettement des entreprises.

Le recul salarial n'a donc pas conduit à un surcroît d'investissement, ni à l'amélioration de la compétitivité : il a été consacré à l'assainissement financier des entreprises, puis à la distribution de dividendes. En 1982, les dividendes nets versés par les sociétés non financières représentaient 4,4 % de leur masse salariale ; en 2007, on en est à 12,4 %.

Patrons des grands groupes

Leur rémunération...

La crise a rouvert la question du salaire des grands patrons, notamment ceux des banques. Mais ce débat est mené de manière biaisé, volontairement.

Le revenu global de ces personnes est en effet inacceptable. En cumulant salaire fixe, bonus, stock-options, dividendes et jetons de présence, une étude de mai 2008 de la revue *L'Expansion* aboutissait à la conclusion que les revenus encaissés en 2007 par les patrons des 40 plus grandes entreprises françaises avaient augmenté... de 58 %. Les trois premiers du palmarès affichaient un total annuel de 18 millions d'euros pour le patron de Vallourec, de 15 pour celui de Suez et de 13 pour celui de Vinci. Le dictionnaire contient peu d'adjectifs permettant de caractériser de tels revenus.

Nous l'avons déjà dit dans cette publication, de telles rétributions ne s'apparentent évidemment plus à du « salaire », et sans doute pas plus à du dividende. Comme toute *nomenklatura*, le petit cénacle concerné procède par renvoi d'ascenseur mutuel. Il s'agit d'une ponction bureaucratiquement et cyniquement opérée sur le dos des entreprises. C'est une appropriation légalisée. Moralement inacceptable !

Plus de lucidité

Le pire n'est pas forcément dans l'obscénité de ces montants. Les rémunérations brutes cumulées du président et du directeur général de Total s'élèvent à 4,5 millions d'euros, ce qui représente 0,2 % du résultat opérationnel de la société. Ethiquement scandaleux, mais sans conséquences significatives sur les résultats de ce groupe. C'est déjà moins le cas chez L'Oréal. Là, les deux rémunérations du président et du DG s'élèvent au total à 7,7 millions d'euros, soit 2,2 % du résultat opérationnel. Ce n'est déjà plus une broutille !

L'essentiel est dans la mécanique. Dans le pourquoi et le comment. Les comités de rémunération, regroupant certains des administrateurs, sont chargés de définir les

rémunérations patronales. Ces gens statuent à huis clos, avec des références salariales bien à eux. Ils calculent les rémunérations à partir de critères financiers et comptables très élaborés mais dans le cadre des échelles de valeur très spécifiques. Et avec parfois quelques libertés pour améliorer l'ordinaire.

Dans une économie dominée par la finance et dopée par la spéculation, il est normal que l'étalonnage du « stimulant salarial » vient naturellement du secteur bancaire et de ses salles de marchés. Au vu des rémunérations délirantes de ces derniers — modestement proportionnelles aux montagnes de profits spéculatifs qui y sont réalisés —, pourquoi le P-DG d'un groupe industriel ne revendiquerait-il pas à son tour une prime de risque aussi démesurée ?

Les sommes sont extravagantes. Mais le mécanisme social qui les engendre relève du pillage. Ce n'est en aucune manière un travail qui est rémunéré mais la surveillance d'un système qui a pour obsession les dividendes. Lorsque les patrons du CAC 40 se prennent 161 millions d'euros en 2007 pour avoir permis la ponction de 43 milliards de dividendes, pourquoi devraient-ils se sentir gênés d'en garder moins de 1 % pour eux ? N'ont-ils pas « fait leur boulot » ? Effectivement, à chaque monde son éthique et sa morale... ●



ABONNEMENTS : 125 € TTC • Prix CE 80 € TTC